



CAP MUTATION : LA FIN... ?

Les CAPL de mutations (au 1^{er} septembre 2019) et de recours se sont tenues les 17 juin (cadre A), 18 juin (cadre B) et 21 juin (cadre C).

AU BON VOULOIR...

Si la loi concernant la réforme de la Fonction Publique est votée, nous avons assisté aux dernières CAP nationales et locales de mutation en 2019.

Dorénavant, l'affectation dépendra du « bon vouloir » du Directeur.

Le seul recours possible sera la saisine du Tribunal Administratif.



Dans notre département, les effectifs sont, globalement, quasi complets à l'exception des RAN d'Épernay et de Sézanne.

Comme **F.O.-DGFIP** l'avait anticipé l'année dernière ([CAPL 2018 : compte-rendu FO](#)), la situation des RAN et des services confirme les projets de restructurations et de « géographie revisitée ».

Même si les emplois sont globalement pourvus dans la Marne, les raisons ne viennent pas d'effectifs en augmentation mais bien de la disparition progressive chaque année des emplois du fait de leurs suppressions.

Lors des CAPL, la Direction a reconnu

devoir gérer la pénurie.

En apparence, la Marne se porte « bien » avec un déficit d'une seule vacance d'emploi. Mais, dans les faits, la situation de certains services est très difficile.

TABLEAU des RAN

avec emplois vacants après CAPL
compris affectation ALD et détachements

RAN	A	B	C	TOT
CHALONS	0	+3	-3	0
EPERNAY	-1	-7	0	-8
REIMS	+2	+7	0	+9
VITRY LE FRANCOIS	0	-1	+2	+1
SEZANNE	0	-1	-2	-3
STE MENEHOULD	0	0	0	0
EDR	0	0	0	0
TOTAL MARNE	+1	+1	-3	-1

LA CACOPHONIE RÈGNE

Un premier pré-bilan des 14 départements préfigurateurs des **nouvelles règles de mutation**, applicables en 2020 dans la Marne, met en avant une certaine cacophonie. Dans certains départements, la Direction n'a pas réuni les organisations syndicales alors que d'autres ont eu 2 ou 3 réunions. Les documents fournis aux agents, pour faire remonter leur demande, diffèrent également.

Dans ces conditions, vous comprendrez aisément nos craintes quant à l'application des nouvelles règles en 2020.

Pour de plus amples explications, n'hésitez pas à contacter vos représentants FO-DGFIP :

Christelle HANTISSE	Simon BUR	Catherine LADIRAY
---------------------	-----------	-------------------